



## L'ARCHITECTE, ET PERSONNE D'AUTRE

Votre « chez vous », vous le voulez à votre goût, respectueux de votre style de vie et de vos choix environnementaux... Pour cette création unique, conçue sur mesure, un architecte est le professionnel qu'il vous faut.

L'architecte réalise un projet forcément exclusif : sa déontologie et sa passion l'y obligent.

Architecte, le mot, signifie d'ailleurs : maître constructeur. Celui qui sait bâtir, rénover, agrandir, mais d'abord concevoir votre projet et, si vous lui en confiez la mission, maîtriser toutes les étapes de sa réalisation.

Avec quelles garanties ?... Toutes.

A quel prix ?... Beaucoup moins cher que vous ne pensez, au vu des avantages apportés et de la responsabilité engagée par l'architecte.

**UN ARCHITECTE À VOS CÔTÉS,**  
des premières démarches jusqu'à la réception des travaux, c'est votre projet maîtrisé, au rythme des missions que vous lui confiez.

Votre projet maîtrisé de bout en bout et durablement. Les choix de départ, l'organisation et le suivi du chantier déterminent en effet la pérennité de votre bien, ainsi que les économies d'énergie et d'entretien... Sans parler de votre plaisir d'y vivre !  
Pas à pas, voici le chemin que votre architecte peut faire avec vous, pour vous...



## VOTRE PROJET ET SON ACCOMPAGNEMENT



**...CONSTRUIRE, AGRANDIR, RÉNOVER, AVEC UN ARCHITECTE, C'EST LE PLUS SÛR CHEMIN POUR ENTRER CHEZ VOUS.**



## EN TOUTE SECURITE

Le recours à un architecte vous apporte de bien précieuses garanties...

### → VOTRE CONTRAT

Étendue exacte des missions, modalités de rémunération et de règlement, délais par phase et par prestation, assurances indispensables... Tout est spécifié dans le contrat obligatoire, qui vous lie et conforte votre confiance...

### → SA COMPÉTENCE

Études longues et diversifiées, diplômes d'état, inscription à l'Ordre des Architectes, formation continue : vous choisissez un homme de l'art, aux compétences solides en construction, techniques, innovations, environnement...

### → SON ÉTHIQUE

La profession d'architecte est réglementée par la loi. L'architecte travaille sous serment : il doit respecter le Code des devoirs professionnels, les obligations de conseil, d'assistance, de transparence, de respect des règles de l'art...

### → SES PRIX

Ses honoraires s'établissent au forfait ou au pourcentage selon les coûts de travaux, la complexité de l'opération et l'étendue de la mission. L'architecte réalise des appels d'offres, sans liens économiques avec les entreprises consultées. Avec ses conseils, c'est vous qui, au final, avez le dernier mot.

### → SES ASSURANCES

Un architecte est obligatoirement assuré, sous peine de lourdes sanctions, pour tous les risques liés à l'acte de construire. Vous bénéficiez ainsi de la garantie décennale, et de la garantie trentenaire pour les structures...

### → VOTRE CONSEIL

Selon les missions contractées, votre architecte est tenu de vous conseiller, lors de la conception, pendant la réalisation et lors de la réception de votre bien...

### → SON ENGAGEMENT

Pour l'architecte, votre réalisation est un engagement : sa responsabilité légale et déontologique constitue votre meilleure « assurance sérénité ».

